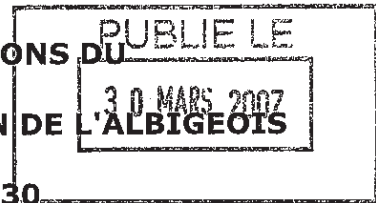


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU**  
**CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE**  
**SÉANCE DU 27 MARS À 20 HEURES 30**



**L'An Deux Mille Sept, le 27 mars 2007**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 27 Mars 2007 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

**Membres présents :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Pierre COSTES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Serge NEAU, Michel ALBINET

**Membres suppléants votants** : Messieurs Patrice MANGIONE, André BAUP, Josian VAYRE,

**Membres suppléants présents non votants** : Mesdames, Messieurs Jacques HUC, Christian MALGOUYRES, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHEDÉ, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Éliane CARLES, Christiane SÉGURA, Jean-Philippe ROQUES

**Membres excusés :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Louis BARRET, Dominique BILLET, Christian BONZI, Michel FRANQUES, Max AMIEL, Guy BORIES, Gérard POUJADE (Pouvoir à Monsieur Patrice MANGIONE), Michel TRÉBOSC,

**Membres suppléants** : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Barbara DESVALS-BARBÉY, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Pierre GUIRAUD, Gérard FABRE, Louis RAUCOULES, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Gérard SOULOMIAC, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DEFARGES, Jacques ANDRIEU,

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42**

**Votants (titulaires, suppléants votants, représentés) : 31**

**N° 1 - 11 / 2007: OPÉRATION DE RACCORDEMENT DES EAUX USÉES DES COMMUNES D'ARTHÈS, LESCURE D'ALBIGEOIS, SAINT-JUÉRY AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE D'ALBI**  
**AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA TRAVERSÉE DU TARN (TRANCHE 2)**

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Direction Générale des Services, Marchés publics,  
Finances et Budget

**Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,**

Par délibération anticipée en date du 27 juin 2006, reçue en préfecture le 3 juillet 2006, les membres du Conseil Communautaire ont adopté le lancement de la tranche 2 de travaux traversée du Tarn dans le cadre de l'opération de raccordement des eaux usées des communes d'Arthès, Lescure d'Albigeois, Saint-Juéry au réseau d'assainissement de la commune d'Albi.

Le marché de travaux a été attribué à la **Société SADE**, domiciliée ZI en JACCA, 6 chemin Garrabot 31770 COLOMIERS pour un montant de travaux de 290 949 € HT soit 347 975 € TTC lors de la commission d'appel d'offres du 25 septembre 2006 et le marché a été notifié en date du 6 novembre 2006.

Compte tenu des contraintes de disponibilité du terrain à partir duquel le tir est rendu possible, il est nécessaire de partir de 21 mètres plus loin coté rive droite du Tarn (commune de Lescure), ce qui entraîne une modification de l'angle de tir et par conséquent un allongement coté rive gauche du Tarn (commune de Saint-Juéry) de 40 ml.

Ainsi, au marché initial détaillé comme suit :

**Marché Initial :**

<b>Libellé</b>	<b>PU (€ HT)</b>	<b>Qté</b>	<b>U</b>	<b>Montant HT</b>
Amenée et repli du matériel et des fournitures de chantier	7 800,00	1	forfait	7 800,00
Confection des fouilles d'entrée et sortie du forage	245	2	U	490,00
Fourniture et soudure collet bride	200,50	2	U	401,00
Fourniture et soudure PEHD DN 200 PN 16	49,50	290	ml	14 355,00
<b><u>Exécution du forage dirigé comprenant</u></b>				
Forage pilote	280,70	290	ml	81 403,00
Alésage D300 tirage canalisation PEHD D315 PN 16	550,00	290	ml	159 500,00
Pompage des fouilles d'entrées et sorties de forage, évacuation des boues	135,00	20	M3	2 700,00

Raccordement au poste	13 400,00	1	forfait	13 400,00
Sondage géotechnique	7 700,00	1	forfait	7 700,00
Réalisation des essais	3 200,00	1	forfait	3 200,00
Montant total H.T				290 949,00

il convient d'ajouter dépenses supplémentaires suivantes :

**Avenant n°1:**

Libellé	PU (€ HT)	Qté	U	Montant HT
Fourniture et soudure PEHD DN 200 PN 16	49,50	21	ml	1 039,50
Forage pilote	280,70	21	ml	5 894,70
Alésage D300 tirage canalisation PEHD D315 PN 16	550,00	21	ml	11 550,00
Forage pilote, fourniture et soudure PEHD ; alésage rive gauche	200,00	40	ml	8 000,00
Montant total H.T				26 484,20
% d'augmentation				9.1026%

Le montant du marché est décomposé comme suit :

Montant initial des travaux :	290 949,00 € H.T
Montant de l'avenant n° 1 : (soit 9.1% d'augmentation)	26 484,20 € H.T
Montant du marché après avenant n°1 :	317 433,20 € H.T
Montant T.V.A	62 216,91 €
Montant du marché T.T.C	379 650,11 € TTC

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 8 février 2007,

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

☞ **DÉCIDE** de passer l'avenant N° 1 ci-annexé modifiant le marché de travaux attribué à la **Société SADE**, ZI en JACCA, 6 chemin Garrabot 31 770 COLOMIERS pour les montants ci-dessous :

Désignation du marché	Montant initial en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € HT	Pourcentage de variation
Travaux de traversée du Tarn dans le cadre du raccordement EU des communes d'Arthès, Lescure, Saint-Juéry à Albi	290 949,00	26 484,20	317 433,20	+ 9.1026 %

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé.

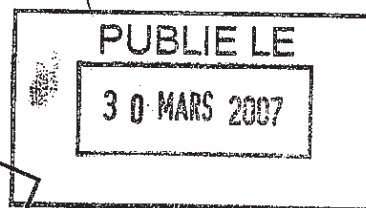
☞ **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le budget annexe Assainissement collectif de l'exercice en cours, opération 802.

Pour extrait conforme,  
Fait le 27 Mars 2007,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



Département du Tarn

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS**

**RACCORDEMENT DES EAUX USEES DES COMMUNES DE LESCURE, ARTHES ET  
St JUERY AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE D'ALBI**

**TRANCHE 2 : TRAVERSEE DU TARN A LESCURE**

---

**AVENANT N° 1  
au marché du 24 Octobre 2006**

-----

ENTRE

**La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS**, représenté par **son Président**, agissant au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire,

D'UNE PART,

ET

La **Société SADE**, ZI en JACCA, 6 chemin Garrabot, 31770 COLOMIERS, représentée par **Monsieur LACOMBE, Chef de Centre**

D'AUTRE PART,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT N°1**

Cet avenant a pour objet d'augmenter le linéaire du forage dirigé. En effet, les riverains du poste de refoulement ont demandé à ce que celui ci soit placé 21 ml plus loin que ce qui avait été prévu dans le marché ,à proximité de la raquette de retournement . Ce déplacement du point de départ du forage rive droite entraîne également un rallongement de 40 ml rive gauche pour respecter les angles de forage.

La rémunération de l'entreprise SADE se fera :

- par application des prix unitaires du marché pour les 21 ml de la rive droite, soit 880,20 €/ml,
- par application d'un nouveau prix de 200 € /ml correspondant au coût de la canalisation fonte qui aurait dû être posée dans le cadre de la tranche 3 pour les 40 ml rive gauche. Ainsi ce surcoût rive gauche pour le marché SADE sera déduit des travaux de la tranche 3.

## **ARTICLE 2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX**

La consistance des travaux n'a pas changé par rapport au marché, les seuls paramètres modifiés sont le point de départ et le point d'arrivée du forage dirigé et donc la longueur de celui ci qui est passée de 290 ml à 351 ml..

## **ARTICLE 3 - MOIS D'ETABLISSEMENT DES PRIX**

Dito marché

## **ARTICLE 4 - MONTANT DU MARCHÉ**

Le nouveau devis estimatif est le suivant :

### **Marché Initial :**

libellé	PU (€ HT)	Qté	U	montant HT
Amené et repli du matériel et des fournitures de chantier	7 800,00	1	forfait	7 800,00
Confection des fouilles d'entrée et sortie du forage	245	2	U	490,00
Fourniture et soudure collet bride	200,50	2	U	401,00
Fourniture et soudure PEHD DN 200 PN 16	49,50	290	ml	14 355,00
<b><u>Exécution du forage dirigé comprenant</u></b>				
Forage pilote	280,70	290	ml	81 403,00
Alésage D300 tirage canalisation PEHD D315 PN 16	550,00	290	ml	159 500,00
Pompage des fouilles d'entrées et sorties de forage, évacuation des boues	135,00	20	M3	2 700,00
Raccordement au poste	13 400,00	1	forfait	13 400,00
Sondage géotechnique	7 700,00	1	forfait	7 700,00
Réalisation des essais	3 200,00	1	forfait	3 200,00

Montant total  
H.T

290 949,00

**Avenant n°1:**

libellé	PU (€ HT)	Qté	U	montant HT
Fourniture et soudure PEHD DN 200 PN 16	49,50	21	ml	1 039,50
Forage pilote	280,70	21	ml	5 894,70
Alésage D300 tirage canalisation PEHD D315 PN 16	550,00	21	ml	11 550,00
Forage pilote, fourniture et soudure PEHD ; alésage rive gauche	200,00	40	ml	8 000,00

Montant total H.T	26 484,20
% d'augmentation	9.1026%

Le montant du marché est décomposé comme suit :

Montant initial des travaux :	290 949,00 € H.T
Montant de l'avenant N° 1 : d'augmentation)	26 484,20 € H.T (soit 9.1026%)
Montant du marché après avenant n°1:	317 433,20 € H.T
Montant T.V.A	62 216,91 €
Montant du marché T.T.C	379 650,11 € TTC

**ARTICLE 5 - DELAIS D'EXECUTION**

Le délai est inchangé.

**ARTICLE 6 - AUTRES CLAUSES**

Pour tout ce qui n'y déroge pas dans le présent avenant, les clauses du marché initial du 24 Octobre 2006 restent valables.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Lu et accepté,

Lu et accepté,

L'entrepreneur,

Le Président,